

Régime de l'enregistrement : la simplification promise par LE FOLL complexifiée par le Ministère de l'environnement

L'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne a adressé ce jour un courrier au Ministre de l'Environnement, au Ministre de l'Agriculture et au Secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la simplification auprès du Premier Ministre, Monsieur Thierry Mandon, demandant au Gouvernement français de prendre les dispositions pour que la simplification ayant fait l'objet d'annonces politiques soit suivi d'effet. Cela passe par le retrait de l'article 9 d'un projet de décret portant modification du régime de l'enregistrement.

En effet, alors que les premiers effets de la mise en place en 2013 du régime d'autorisation simplifiée pour les élevages français, régime dit de l' « enregistrement », commencent à se faire sentir sur le terrain grâce à l'allègement des dossiers administratifs et la réduction des délais d'instruction, le Ministère en charge de l'environnement vient de soumettre à la consultation du public un projet de décret qui remet totalement en cause la simplification administrative.

La complexification du dossier d'enregistrement aura pour conséquences d'augmenter significativement les temps :

- de rédaction par les techniciens des bureaux d'étude, et donc le coût des dossiers,
- de traitement des dossiers par l'administration, et donc le délai d'instruction du dossier.

C'est un retour à la case départ !!

Il est urgent que les pouvoirs stoppent la machine à détricoter les orientations politiques de simplification qui conduit inévitablement à complexifier la vie des citoyens et des entrepreneurs français.

Ce recul a pour origine l'entêtement du Gouvernement français de ne pas vouloir transposer strictement les seuils des directives européennes relatives aux études d'impact et aux enquêtes publiques. La France impose ainsi aux élevages de petite taille, des mesures européennes prévues pour des élevages de taille plus importante.